

LA REPUBLIQUE DU CONGO (TIER 2 List d'observation)

La République du Congo (RC) est à la fois une source et une destination pour les enfants victimes du trafic à des fins d'utilisation pour le travail forcé et la prostitution. Des filles sont trafiquées des zones rurales et amenées principalement vers Brazzaville, et aussi vers Pointe Noire à des fins d'exploitations sexuelles commerciales. Des garçons et des filles sont trafiqués à partir des zones rurales avec un plus grand nombre venant de la région du Pool vers Pointe Noire et Brazzaville afin d'être forcés de pratiquer le commerce dans les rues, ou le travail forcé dans l'industrie de la pêche. La majorité de ces victimes sont des filles venant du Benin, quoique parfois d'autres viennent du Mali, du Sénégal, de la Guinée, du Togo et du Cameroun. Attirés par des promesses de travail au Congo, ou de continuer leur voyage jusqu'en France, au Canada ou en Afrique du Sud, les filles sont trafiquées de la République Démocratique du Congo (RDC) vers Brazzaville ou elles sont intégrées dans une prostitution organisée. Les enfants sont aussi parfois trafiqués de la RDC vers la RC pour exercer des activités commerciales forcées telles que le commerce de rue, la servitude domestique, la couture, la coiffure ou d'exercer le commerce dans l'alimentation.

Le Gouvernement de la République du Congo ne respecte pas totalement les conditions minimales nécessaires à l'élimination du trafic des personnes. Cependant, des efforts significatifs sont entrain d'être déployés malgré les moyens limités. Quoiqu'il en soit, le Congo est listé dans la liste Tier 2 Watch pour ne pas avoir montré des preuves d'un effort croissant dans le combat contre le trafic des personnes au cours de ces dernières années. La sensibilisation sur le trafic des personnes au Congo est juste naissante. En plein effort de reconstruction nationale après six ans de guerre civile qui a pris fin en 2003, les capacités de la République du Congo restent limitées. Il est important que pendant que la nation se reconstruit, qu'il soit mise en place une solide structure légale anti-trafic et chargé des services sociales afin de protéger les enfants contre les abus des trafiquants.

Recommandations pour la République du Congo:

Finaliser et appliquer le Code de Protection des Enfants interdisant le trafic des Enfants. Former des agents chargés d'appliquer la loi et capables d'identifier les trafiquants et de les arrêter en application de la loi contre le travail forcé et la prostitution des enfants; former des agents de la

loi et des agents des affaires sociales charges d'identifier les victims du trafic parmi les populations vulnérables telles que les enfants de la rue, les enfants vendeurs au marché, les filles prostituées, afin de les placer pour des soins dans les ONGs, développer un plan d'action national pour combattre le trafic et prendre des mesures pour accroître le niveau de sensibilisation du public concernant le trafic.

Accusation

Le GRoC a démontré des faibles efforts sur l'application de la loi pour combattre le trafic pendant l'année antérieure. Le RoC n'interdit pas toutes les formes de trafic. Cependant, les Articles 344 du Code pénal criminalisent le dérisoire d'enfants, prescrivant les pénalités de six mois, à deux ans, emprisonnement et une amende, qui est insuffisant et pas proportionné aux pénalités prescrites pour le viol. Un projet de loi du Code de Protection d'Enfant qui a été soumis à l'Assemblée nationale pour l'approbation inclut des dispositions interdisant le trafic d'enfant.

Le gouvernement n'a annoncé aucune poursuit de trafic ou condamnations conformément aux lois liées l'année dernière. Depuis la prise de conscience de trafic n'est naissant, le gouvernement ne contrôle ni ses frontières pour l'activité de trafic, ni n'octroi une formation anti-traffic pour des fonctionnaires en charge de question de la loi.

Protection

Le gouvernement RoC a démontré de faibles efforts pour protéger des victimes de trafic au cours de l'année dernière. Le gouvernement n'exploite pas d'abris de victime de trafic. Bien que plusieurs ONG (organisations non gouvernementales) fournissent de l'aide aux victimes de trafic, le gouvernement ne collabore pas avec ces organisations pour intercepter des victimes ou leur fournir l'alimentation, l'abri, counselling ou des soins médicaux.

Cependant, pendant l'année, le gouvernement a collaboré avec l'UNICEF et des ONG (des organisations non gouvernementales) pour rapatrier des enfants de l'Afrique de l'ouest à pointe- Noire. Depuis 2006, le RoC a travaillé avec un donateur étranger pour exécuter son Programme national pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des enfants combattants certains sont des victimes de trafic.

Le gouvernement ne fournit pas d'alternatives légales au déplacement de victimes étrangères de pays où ils font face à la privation ou le châtement.

Il n'y a eu aucun rapport de victimes incarcérées pour des actes illégaux résultant d'un trafic direct. Le gouvernement n'encourage pas de victimes à aider dans des enquêtes de trafic ou des poursuites.

Prevention

Le Gouvernement de la République du Congo n'a pas fait des efforts suffisants pour éviter les incidents liés au trafic au cours de la période concernée par ce rapport. Le gouvernement n'a réalisé aucune campagne de sensibilisation au cours de l'année dernière. Le Ministère de la Santé des Affaires Sociales et de la Famille a participé à une étude de l'UNICEF sur le trafic des Enfants au Congo et qui a été publiée en Juin 2007. En Juillet 2007, le gouvernement a signé un accord avec l'unicef et la Commission Disesale pour la paix afin de travailler ensemble pour combattre le trafic des enfants dans le pays. Le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire la demande du commerce sexuel en République du Congo.